



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole de **Franche-Comté**

*vous
informe*

Se former pour accompagner

Devenez Sentinelle pour prévenir le mal-être des actifs agricoles

Afin de coordonner les actions des différents acteurs du monde agricole, des comités départementaux dédiés à la prévention du mal-être et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté sont mis en place dans tous les départements, sous l'égide des préfetures, depuis février 2022.

Le déploiement du dispositif des sentinelles associées au monde agricole fait aujourd'hui partie des chantiers prioritaires à concrétiser afin de mieux repérer les personnes en difficulté. La MSA a été missionnée pour assurer l'animation et le suivi du réseau national des sentinelles, avec l'appui de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Un objectif de 5000 sentinelles actives recensées en juin 2023 a été fixé sous l'égide du plan interministériel. En juillet 2022, la MSA recensait 1500 sentinelles actives et formées par la MSA sur tout le territoire.

Ces formations sont une réponse concrète et de proximité à apporter pour limiter le risque suicidaire en agriculture. En effet, les personnes

affiliées au régime agricole et âgées de 15 à 64 ans, ont un risque de mortalité par suicide supérieur de 43,2 % à celui des assurés tous régimes de la même tranche d'âge. Ce sur-risque est de 36,3 % pour les non-salariés et atteint 47,8 % pour les salariés agricoles (source MSA 2022).

Qu'est-ce qu'une sentinelle ?

La sentinelle s'engage dans une démarche citoyenne, elle est une personne volontaire qui intervient dans le cadre de son activité professionnelle ou personnelle. Elle est formée spécifiquement pour repérer et orienter les personnes en situation de mal-être tels que les exploitants, salariés, personnes à la

retraite, jeunes en formation...

Le rôle de la sentinelle

- Repérer les personnes en souffrance autour de soi, à la fois dans le milieu professionnel et personnel,
- Aller vers les personnes repérées et ajuster ses modalités relationnelles auprès d'elles,
- Ecouter et aider les personnes à exprimer leurs difficultés dans un climat de confiance et de confidentialité,
- Orienter les personnes repérées vers les ressources appropriées et connaître les ressources de proximité,
- Connaître le champ et les limites de ses actions et gérer et comprendre ses propres émotions,
- Être un relais temporaire entre la personne en difficulté et les services professionnels d'écoute, d'information, d'évaluation, d'orientation, que sont principalement Agriécoute et le numéro national de prévention du suicide 3114, ou les structures d'accompagnement recensées.



En intégrant le réseau Sentinelles, vous bénéficierez aussi d'un accompagnement et d'un soutien qui se prolongeront après la formation par l'animation du réseau des Sentinelles.

Prévenir une situation au plus tôt peut prévenir une situation plus grave !

Ainsi, des formations sont proposées sur chacun des départements Franche-Comtois. Vous pouvez déjà vous inscrire pour une formation à Besançon les 25

et 26 avril 2023, à Lons-le-Saunier le 3 juin, à Belfort le 30 juin et à Vesoul le 8 septembre. Pour toutes informations 0631373296 ou pelier.myriam@franchecomte.msa.fr

Bilan de la formation réseau Sentinelles

- 95 % des participants satisfaits des apports
- 95 % déclarent mieux vivre les rencontres avec des exploitants en crise suicidaire ou en situation de mal-être.

Agriécoute, un service d'écoute en cas de détresse

Mal-être, solitude, dépression, difficultés personnelles ou professionnelles... Ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en avec un professionnel 24h/24 par téléphone ou par tchat.

Tous les détails en scannant le QR code ou sur le site de la MSA : <https://franchecomte.msa.fr/lfp/solidarite/prevention-suicide>

